

La Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XV

Québec, 18 juillet 1903

No 48

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

Calendrier, 753. — Les Quarante-Heures de la semaine, 753. — Notre Saint Père le Pape Léon XIII, 754. — Statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, 754. — La mort du cardinal Vaughan, 755. — Profession religieuse, 756. — Discours de fin d'année à l'École normale des Ursulines de Québec, 757. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 760. — Chez les Franciscaines Missionnaires, 764. — La persécution religieuse en France, 765. — La Saint-Jean-Baptiste à Paris, 766. — La cause de la Vén. Jeanne d'Arc, 766. — La déclaration Royale et la Chambre des Lords, 766. — Les végétariens, 767. — En France, cent ans après la Révolution, 768. — Consommation d'alcool.

Calendrier

19 DIM	b	VII apr. Pent. Octave de la Dédicace. <i>Kyr.</i> des dbls. II Vêp., mém. du suivant, de S. Vincent de Paul (II Vêp.), du dim. et de Ste Marguerite, vierge et martyr.
20 Lundi	b	S. Jérôme Emilien, confesseur.
21 Mardi	†b	Ste Praxède, vierge.
22 Mercr.	b	Ste Marie-Madeleine, pénitente.
23 Jeudi	r	S. Apollinaire, évêque et martyr.
24 Vend.	†v	Vigile de S. Jacques.
25 Samd.	r	S. Jacques, apôtre, 2 <i>cl.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

19 juillet, Sainte-Pétronille. — 20, Inverness. — 21, Saint-Gervais. — 22, Saint-Casimir. — 23, Saint-Léon de Standon. — 24, N.-D. de Lévis.

Notre Saint Père le Pape Léon XIII

— o —

Au commencement de cette semaine, de meilleures nouvelles étaient venues consoler les fidèles, et leur faisaient même concevoir l'espérance que le saint vieillard du Vatican pourrait surmonter la grave maladie dont il souffrait.

Malheureusement, ces espérances ont peu duré. La maladie du Saint-Père n'a pas tardé à reprendre un caractère de gravité périlleuse. Au moment où nous mettons sous presse, jeudi matin, il ne semble pas que le fatal dénouement puisse être bien éloigné.

Quoi qu'il arrive, nous sommes certain que nos pieux lecteurs n'oublient pas dans leurs prières le Père commun des fidèles.

Ces douloureux événements du Vatican ont absorbé, depuis quinze jours, l'attention du monde entier. Grâce aux procédés fournis par le progrès des sciences, c'est la première fois, dans l'histoire de l'Eglise, que de tous les points du globe on a pu suivre à ce point, avec une anxiété touchante, les phases de la dernière maladie d'un Souverain Pontife.



Statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur

— o —

La sainte Vierge y est représentée debout, et l'Enfant-Jésus est aussi debout à ses pieds.

Rome avait toléré cette statue; mais en 1896 elle les a toutes défendues et condamnées, parce qu'on en avait fabriqué de nouvelles, malgré sa défense.

Il est contre la raison que Notre-Dame domine le Sacré-Cœur et paraisse lui dicter ses volontés. Le Sacré-Cœur de Jésus ne doit pas être aux pieds de la sainte Vierge.

Cependant c'est cette statue, telle qu'elle a été fabriquée dans les commencements et telle que l'avait conçue le Rév. P. Chevalier, premier directeur de la chapelle des Missionnaires du Sacré-Cœur à Issouliun (Indre), c'est cette statue, dis-je, qui est installée dans le premier sanctuaire de Notre-Dame du

Sacré-Cœur et qui a été couronnée avec l'autorisation de Notre Saint Père le Pape Pie IX, de sainte mémoire.

Si Rome, en 1896, a condamné ces statues, c'est que les fabricants, peut-être même des Juifs, s'étaient écartés du premier modèle, en faisant des statues où l'Enfant-Jésus était représenté absolument *petit*, assis aux pieds de la Vierge et comme se jouant avec les plis de sa robe.

Dans le nouveau modèle de la statue de Notre-Dame du Sacré-Cœur, l'Enfant-Jésus est représenté assis non pas aux pieds, mais dans les bras de Notre-Dame. De sa main droite, la sainte Vierge semble toucher le Cœur Sacré de l'Enfant-Jésus.

« Notre-Dame du Sacré-Cœur, priez pour nous. » (100 jours d'indulgences. Pie IX, 1864.)

SPES.

La mort du cardinal Vaughan

Le cardinal-archevêque de Westminster est mort le 19 juin au soir.

La veille (nous raconte le *Tablet*), vers la fin de l'après-midi, le cardinal, sentant ses forces s'en aller, voulut faire sa profession de Foi. Il se fit transporter dans sa cathédrale, revêtu de sa magna cappa et couvert de la barrette rouge. Là, en son nom, et en présence du chapitre et de nombreux assistants, le chanoine Johnson donna lecture de la longue formule de la profession de Foi. Ensuite, le cardinal prononça les paroles suivantes :

« À la suite de cette cérémonie, qui, autant qu'il est possible de prévoir, est le dernier acte public de ma vie, je veux demander pardon à tous ceux que j'ai offensés ou mal édifiés par vivacité de caractère, par manque de jugement ou d'application dans l'exercice de la charge importante que j'ai eu à remplir dans le ministère.

« Je n'attache aucune valeur à mes humbles efforts ou à mes entreprises publiques, malgré l'importance que le peuple pourrait leur attribuer. Je ne repose aucune confiance dans quoi que ce soit, qui aux yeux du monde pourrait me valoir quelque considération. Tout ce que j'ai fait, je l'ai fait uniquement pour

cette fin : la gloire de Dieu, dont en tout cela je n'ai été que le pauvre instrument. En toutes ces œuvres, j'ai servi simplement d'instrument ; par conséquent, elles doivent nécessairement être pleines d'imperfections. Je me repose entièrement sur les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sur l'intercession de sa sainte Mère, de saint Joseph, des Apôtres, surtout de saint Pierre. Je vous prie de vous souvenir de moi quand j'aurai quitté ce monde, et de m'accorder tous les secours dont mon âme pourra avoir besoin. J'ai confiance en Dieu. J'aime Jésus, Marie, Joseph — et Pierre. »

De retour dans son palais, le cardinal fit ses adieux à chacun de ses chanoines, et, pendant que sa faiblesse augmentait d'heure en heure, il pria constamment.

Le 19 juin, quelques heures avant de rendre le dernier soupir, il fit part à son infirmier du désir qu'il avait de rester l'esprit tout à fait libre, afin d'être prêt à répondre à l'appel de Notre-Seigneur. Il ajouta avec beaucoup d'insistance : « Ne laissez pas obscurcir mes pensées par des stimulants ou des drogues. Tout ce que je veux, c'est d'être avec Jésus et la sainte Famille. »

Profession religieuse

Le jeudi 9 juillet, en l'église du Bon-Pasteur de cette ville, Sr Célanire Saint-Amand, de Lawrence, dite Marie de Saint-Jacques ; Sr M.-J.-A. Latulippe, de Saint-Anselme (Dorchester), dite Marie de Sainte-Geneviève ; Sr Marie-Laure Bédard, de Charlesbourg, dite Saint-Joseph de Jésus ; Sr Azilda Laplante, de Saint-Germain de Kamouraska, dite M. de Sainte-Véronique, novices de chœur ; et Mlles Marie-A. Gauthier, de Saint-Dominique de Jonquières, dite Sr M. de Sainte-Angélique ; Vitaline Bureau, de Tewkesbury (Québec), dite M. de Sainte-Christine ; Désange Lambert, de S.-C. de Jésus (Beauce), dite M. de Saint-Gérard Magella ; Catherine Marchand, de Saint-Tite, dite M. de Sainte-Germaine, novices converses, ont prononcé leurs premiers vœux de religion.

Discours de fin d'année
prononcé à l'École normale des Ursulines de Québec
le 20 juin 1903

PAR L'HONORABLE M. DE LA BRUÈRE,
SURINTENDENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

... Il me semble qu'à l'heure actuelle, pour nos institutrices comme pour nos maisons d'enseignement, les horizons s'élargissent, que la mission des unes et des autres acquiert une importance chaque jour plus grande, à mesure que se déroulent les événements et que s'écrivent les pages de l'histoire contemporaine.

En Europe et ailleurs, les aberrations de la pensée qui caractérisent aujourd'hui le monde de la philosophie et des lettres, les luttes sans cesse renaissantes entre le travail et le capital, l'antagonisme entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit chrétien, les agissements audacieux des sociétés secrètes, tendent à ressusciter le paganisme pour lui confier de nouveau, après deux mille ans de salutaire contrainte, la direction de la société humaine.

Et nous, Canadiens-Français, qui avons conservé pour notre ancienne mère patrie un culte particulier d'amour et de vénération, comment nous défendre de déplorer amèrement le triomphe de la secte maçonnique sur la terre de France, et la persécution déchainée contre les communautés religieuses, parties intégrantes et auxiliaires efficaces de l'Eglise catholique ?

Semblables aux oiseaux qui, l'automne, chassés par les froids aquilons quittent leur nid pour s'envoler vers des cieux plus cléments, les membres de ces communautés, sous la poussée des clameurs voltairiennes, émigrent vers les lieux où fleurit la liberté : car, dans leur propre pays, ils la voient écrasée sous le talon du despotisme ; la fraternité n'y existe qu'au profit des sectaires, l'égalité entre les citoyens disparaît victime de l'hypocrisie officielle.

Le but des dominateurs de la France étant de la déchristianiser, l'image de Dieu, enlevée depuis longtemps de l'école

n'apparaît plus aux regards de l'enfance, pendant que dans les prétoires on ne la voit plus guider les consciences dans les voies de la justice. Même les successeurs de ceux qui, aux temps barbares, ont sauvé les arts et les lettres de la destruction, sont remplacés par des maîtres avides d'entraver dans le cœur de l'enfant la germination de toute idée religieuse.

Aussi ceux qui aiment la France sont inquiets, ils se demandent si la nation des Francs ne va pas succomber sous l'étreinte de l'esprit du mal.

C'est pourtant de son sein que partent ces bataillons de missionnaires qui vont de par le monde enseigner le vrai Dieu aux peuples qui l'ignorent et répandre parmi eux les trésors de la charité évangélique. Est-ce que l'esprit de sacrifice, l'héroïque dévouement, la générosité de cœur de ces apôtres et la vaillance des nobles défenseurs de la liberté catholique, appuyés par les prières des femmes de France, ne pourront pas conjurer la tempête et arrêter le bras de la justice divine ?

Qui peut le dire, puisque personne ne saurait pénétrer les desseins de Dieu ?

Néanmoins en ces temps troublés, dans la crainte d'événements futurs plus pénibles encore, le Canada français ne peut-il point se demander quel doit être son rôle en présence du problème européen ? La France dans l'histoire du monde est synonyme de christianisme. Cependant, depuis la guerre franco-prussienne, elle a cessé de monter la garde au Vatican et de protéger la personne auguste du Souverain Pontife. Depuis un quart de siècle surtout, on n'a rien épargné pour lui faire oublier son rôle de protectrice des intérêts catholiques ; et sous l'inspiration des loges, on a voulu lui faire renier la religion du Christ en renonçant à son beau titre de fille aînée de l'Eglise.

Il s'est rencontré des hommes audacieux et pervers pour mettre à exécution les pires desseins des sectaires ; à l'heure présente le vaisseau de l'Etat vogue sur une mer agitée, au milieu de dangereux écueils, et l'athéisme officiel pourrait être le rocher à fleur d'eau contre lequel viendront se briser les destinées de ce grand pays.

A plusieurs reprises, on a dit que le Canada français semblait appelé à continuer en Amérique l'œuvre civilisatrice de

la France en Europe. La marche des événements viendra-t-elle confirmer cette assertion ?

Le Canada fut fondé dans un temps où la religion catholique était la religion du roi et du peuple de France. Les hommes qui ont été envoyés pour choisir l'emplacement de nos villes et travailler à l'établissement du pays brillaient par une foi religieuse très vive et de grandes vertus. Ce fut avec un soin particulier qu'on choisit les colons destinés à peupler la Nouvelle-France ; nos annales sont remplies de faits qui indiquent la sollicitude du gouvernement de la métropole pour assurer à la colonie une population remarquable par la moralité de sa conduite.

Dieu bénit les travaux, les nobles aspirations et les efforts désintéressés des fondateurs du Canada. Champlain, Marie de l'Incarnation, Maisonneuve, Marguerite Bourgeois, Mgr de Léval, Dollard, Pierre Boucher, Joliette, Iberville, Jogues, Brébeuf, Lalemant, voilà les grandes figures de notre premier siècle d'histoire ; avec eux se manifeste et se résume la vie nationale et religieuse du petit peuple canadien. Par l'énergie de leur volonté, par l'exacte intelligence de la tâche qui leur incombaient ici et des devoirs qui les liaient à leur patrie d'origine, ils jetèrent dans le sol une semence dont les bienfaits résultats s'aperçoivent à travers le cours du siècle suivant. Instruments de la Providence, ils préparèrent de longue main la jeune nation à puiser, dans son propre courage et dans son esprit de sacrifice, cette mâle énergie et les invincibles espoirs qui devaient lui faire supporter, avec résignation et le plus grand sens pratique, les revers de la guerre et sa séparation de la France.

Sous la domination de nouveaux maîtres, ce peuple de héros ne démentit point ses origines. Loyal à l'autorité légitime, il poursuivit sa course sans fléchir. Ami de la liberté, il réclama celle que lui garantissait la constitution de l'Angleterre. Il sut revendiquer ses droits, conserver ses lois et sa langue, doter le pays du gouvernement responsable, abolir sans secousse le régime féodal, obtenir la décentralisation judiciaire, maintenir sa superbe organisation paroissiale, et entrer dans la confédération des provinces de l'Amérique du Nord avec les garanties dont il avait besoin pour la conservation de ses libertés civiles et religieuses et la protection de sa nationalité. (*A suivre.*)

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

CHAPITRE PREMIER

(Suite.)

10 juin. Ces cinq maisons, comprenant six familles, font le total de la population du lieu. Mais trois lieues plus loin se décharge dans le fleuve une autre rivière nommée Sainte-Anne, qui a aussi sa demi-douzaine d'habitants. L'évêque ne manqua pas de leur faire donner avis de sa présence au Cap-Chat, afin qu'ils en profitassent. Ils s'y rendirent en effet, le lendemain au matin.

Mais que faire avec ces douze familles qui venaient de piller le *Doris*, de concert avec ses matelots? Comment leur faire entendre, ignorants et voleurs comme ils le sont, qu'il n'est pas plus permis de voler le Roi que les particuliers? Comment leur persuader qu'ils n'ont pas eu raison de pénétrer dans le vaisseau naufragé, et d'en enlever les effets qui allaient être perdus, ou de les acheter à bas prix des matelots auxquels ils n'appartenaient pas? Comment proposer la restitution *in solidum* à des gens qui ne savent pas restituer les choses mêmes qu'ils ont prises en particulier? Ces questions embarrassaient d'avance les confesseurs, qui apparemment firent leur devoir, comme on en put juger par le petit nombre de ceux qui furent admis aux Sacrements.

Le reste de cette première journée se passa à reconnaître le pays, sans que l'on pût vaquer à aucune fonction du ministère. Il fut convenu que la chapelle portative serait érigée, le lendemain, dans la maison du nommé Joseph Sasseville, où l'évêque et ses compagnons ayant diné, ils firent entrer leur goélette dans la rivière, vers le soir, et allèrent coucher à bord.

Le lendemain, dimanche, jour de saint Barnabé, l'autel fut dressé de bien grand matin dans la maison convenue, une messe y fut célébrée, après quoi les deux prêtres se mirent au confessionnal, tandis que l'évêque, assisté de son chapelain, alla

en chaloupe, à un mille dans la rivière, porter la communion et la confirmation à un infirme détenu au lit depuis deux ans ; il avait été confessé la veille. Cet homme, nommé Armand Dugast, est une preuve sans réplique qu'on peut subsister, même en maladie, avec beaucoup moins de soins et de douceurs que nous n'en employons dans la santé. Rien de plus vide que cette maison. Une poêle et un chaudron font la batterie de cuisine. La femme a soin de la maison et du petit champ de patates qui l'avoisine. Les enfants vont à la pêche. Le malade est sur un grabat propre, environné de quatre planches en forme de boîte, et reste seul les trois quarts du jour. La famille se réunit le soir ; le malade partage avec les autres le poisson et les patates sans apprêt qu'on a fait bouillir au retour de la pêche. Il y a autant d'assiettes et de fourchettes qu'il y a de personnes, et rien de plus. On ne désire ni épices, ni assaisonnement, ni pain, ni dessert, ni bière, ni liqueurs spiritueuses, parce qu'on n'en connaît pas l'usage. A défaut de chaises, on s'assied sur des coffres ou sur de petits bancs pour prendre sa réfection, après laquelle chacun lave son assiette, et, n'ayant point de linge pour l'essuyer, la renverse sur une planche, afin qu'elle se trouve sèche pour le lendemain. La mère de famille en fait autant de son chaudron dont la même eau a servi à laver la vaisselle, après avoir fait bouillir la nourriture. Une fontaine voisine suffit pour étancher la soif de toute la famille, chacun allant à son tour y plonger une même tasse. Et ces pauvres gens vivent heureux ! La pêche étant plus abondante que ne le requiert le besoin de la maison, on sale l'excédent du poisson, dont la vente produira l'argent nécessaire pour la provision de sel, pour les hardes simples, pour du linge grossier. Peut-être par la suite parviendra-t-on à renouveler les vitres cassées depuis deux ans, à étancher le toit de la maison par l'achat de quelques planches. On se croirait au comble de l'opulence, si après dix ans d'épargnes on parvenait à avoir une vache et à se nourrir de son lait. O habitants des villes, dont les besoins sont si multipliés, la mollesse si exigeante, les plaintes si ordinaires, la vanité insatiable, venez visiter cette cabane. Apprenez-y à vous contenter de peu, à bénir Dieu dans les privations, à ne désirer que ce que sa main paternelle veut bien vous accorder.

Le poste du Cap-Chat étant avantageux pour la chasse et la pelleterie, à raison de la proximité du bois, et par la pêche du saumon dont sa rivière abonde, sans compter la morue et autre poisson de toute espèce que l'on peut trouver à quelques milles hors du havre, il semble que les habitations auraient dû s'y porter avec empressement. Néanmoins il ne s'y trouve que quelques familles, comme on vient de le voir. Il ne paraît pas même que la seigneurie en ait été demandée au gouvernement. Le peu d'habitants qui y existent n'ont aucun titre de propriété des terres qu'ils occupent et pourraient bien être évincés par la suite, comme tant d'autres l'ont été dans le New-Brunswick et dans l'Isle Saint-Jean.

La plupart des fidèles du Cap-Chat et de Sainte-Anne se présentèrent à confesse, le dimanche matin. Mais il y n'eut que deux personnes qui furent confirmées, et cinq à six qui firent leur communion pascale. Cette pauvre chrétienté courant risque de passer plusieurs années sans voir de prêtre, comme il lui est déjà arrivé par le passé, M. de Boucherville, touché de compassion de sa détresse, s'offrit d'y venir faire une mission tous les ans. L'évêque applaudit de grand cœur à cette offre provenant d'un zèle bien estimable, et il y a lieu d'espérer qu'il ne sera pas sans fruit.

Après une exhortation et la bénédiction épiscopale qui suivit la dernière messe, on encaissa la chapelle et l'on se rembarqua. L'évêque, voulant tenir compte à M. Meagher des services rendus à la goélette, le jour précédent, et à Joseph Sasseville de l'hospitalité qu'il lui avait offerte, les engagea tous deux à dîner à bord. Sept personnes à table dans la chambre de la *Résolution* ne pouvaient être fort à leur aise. Néanmoins on dina fort bien; M. Gaulin avait présidé, ce jour-là, à la cuisine. Des pois, du lard, des grillades de jambon, des cretons de Varennes, des desserts des religieuses, présentaient un repas exquis. On se mit à table vers deux heures, par un beau temps, le petit panneau à demi ouvert. Le mauvais anglais de M. Sasseville égaya la compagnie. Les grâces dites, on ne songea plus qu'à sortir de la rivière pour aller dire vêpres au large; et M. Meagher assisté de la chaloupe et de l'équipage du *Doris* aida la *Résolution* à quitter le havre, comme il l'avait aidée, le jour précédent, à y entrer.

Il était environ six heures, lorsque nous appareillâmes. Le vent continuait d'être bon, et nous fit voir, avant la nuit, la rivière Sainte-Anne et celle du Mont Louis.

12 juin. Le lundi, beau temps accompagné de calme. On ne pouvait faire que petite route; la Grande-Vallée, le Grand-Etang furent à peine aperçus. Les voyageurs témoignaient leur impatience de considérer de près la Rivière-au-Renard, l'Anse-au-Griffon, et surtout le majestueux Tourillon qui sépare le fleuve Saint-Laurent de la baie de Gaspé. Mais la brume, la pluie, les vents trop près forcèrent le capitaine Fougère de s'éloigner de cette côte non moins dangereuse qu'elle est imposante.

13. Le mardi fut passé dans l'obscurité, dans l'agitation et dans les soulèvements de cœur qu'elle produit.

14. Le mercredi matin, nous nous trouvâmes en pleine mer, ayant laissé à droite, même à une grande distance, l'île de Bonaventure et le pays romantique qui l'avoisine.

Il était surprenant qu'aucune baleine ne se fût encore montrée dans des parages où on a coutume de les voir en si grand nombre. Ce matin, il en parut une, à une moyenne distance, la seule qui ait été vue dans toute cette navigation; mais elle était dans une circonstance qui devait en faire apprécier la vue plus que celle de vingt autres. Un fléau (1) lui avait déclaré la

(1) La Baleine, à part les nombreux parasites qui s'attachent à sa peau, ne manque pas d'ennemis qui lui rendent la vie dure. Il y a, par exemple, l'Espadon qui la perce, la Scie qui la déchire, les Marsouins et une sorte de Requin qui lui arrachent de pleins morceaux de chair; il y a surtout les pêcheurs qui la harponnent.

Quel est ce « Fléau » dont parle ici Mgr Plessis ?

D'après le *Dictionnaire canadien-français* de M. S. Clapin, les marins du golfe Saint-Laurent désignent par ce nom « un poisson de la famille des Dauphins, ayant sur le dos, et près de la tête, une énorme nageoire presque rigide, qui fait équerre avec son corps. — On nomme aussi ce poisson le *Dauphin gladiateur*, à cause de son caractère belliqueux, surtout vis-à-vis de la Baleine. »

Il ne semble pas que le véritable Dauphin vienne jamais dans les eaux du Golfe.

Par exemple, un genre voisin, de la même famille des Delphinides, l'Orque épaulard (*Orca orca* Lin.), que nos marins nomment « Gibbar, » me paraît être le poisson désigné sous le nom de *Fléau*. Ce poisson, qui atteint une longueur d'une vingtaine de pieds, s'attaque en effet même aux grandes baleines; et il porte sur le dos une nageoire qui a parfois jusqu'à six pieds de hauteur.

V.-A. HUARD, PTRE.

guerre et le combat était dans toute sa force. Y avait-il un espadon coalisé avec lui pour la combattre en-dessous, tandis qu'il la tourmentait par-dessus ? C'est ce que les gens ne purent reconnaître. Mais il était aussi aisé de voir l'embarras et le tourment de la bête attaquée, que les efforts multipliés de l'agresseur. Pendant une demi-heure, le fléau parut peut-être quinze fois tout entier hors de l'eau, retombant perpendiculairement sur sa proie, en la dardant d'une manière sensible. La goélette s'éloignant vers l'est, on cessa d'apercevoir les combattants, sans pouvoir décider quelle avait été l'issue du combat. Le poisson agresseur paraissait avoir entre 10 et 12 pieds de long, sur une grosseur proportionnée. Son dos était d'un noir foncé. Des spectateurs, amis du merveilleux, ne manqueront pas de dire que ce fléau avait 40 à 50 pieds de longueur. Peut-être voudront-ils aussi donner les dimensions de la baleine qui soutenait ses attaques, quoiqu'elle se soit à peine montrée au niveau de l'eau et toujours par parties. Il faut être en garde contre les rapports des voyageurs ; souvent ils débitent des merveilles, et lorsqu'on entreprend de les vérifier, il y a beaucoup à rabattre. Ceci paraîtra par l'exemple suivant.

(A suivre.)

Chez les Franciscaines Missionnaires

Je ne sais ce que mon aspect peut avoir d'anglo-saxon ou simplement d'américain. En tout cas, lorsque j'entrais l'autre jour dans la salle d'Exposition, au monastère de la Grande-Allée, la Sœur qui était là m'a évidemment pris pour un curé du Montana ou de la Géorgie, puisqu'elle m'adressa la parole en anglais. Je crois bien, en effet, qu'il n'y a guère que les Yankees, en visite à Québec, qui vont voir cette Exposition si intéressante que les Franciscaines ont organisée depuis quelques semaines.

Pourquoi les Canadiens ne vont-ils pas contempler toutes ces belles choses ? Je suis d'avis que leur abstention est due à ce qu'ils ignorent même l'existence de cette Exposition. Aussi, par les présentes, je les en informe expressément, et les invite à aller passer un quart d'heure au milieu de ces merveilles.

Oh ! ces merveilles ! Je ne vais pas les décrire ! J'aurais belle grâce — aveugle discourant des couleurs — à rebroder avec ma plume toutes ces broderies savantes, à repeindre à coups de phrases ces délicieuses esquisses, à repousser ce métal ou ce maroquin déjà fort bien repoussé !

Non, je dois me contenter de dire qu'il y a là des ornements d'églises de belle facture, et puis des quantités de toutes sortes de choses artistiques pour la décoration ou l'utilité dans le *sweet home* d'un chacun. On y verra ce que savent faire, dans les beaux-arts, les mains franciscaines missionnaires.

Espérons que la Sœur qui est là va finir par apercevoir qu'il ne faut plus adresser la parole en anglais à tout venant, tant les Québécois, du clergé ou du laïcisme, vont se mettre à défilér nombreux dans cette petite salle si jolie où l'on se croirait transporté au royaume des fées.

H.

La persécution religieuse en France

— M. Combes a envoyé dernièrement une nouvelle charrette de Congrégations à la mort. Cette fois, il s'agissait de 81 Congrégations de femmes, vouées à l'enseignement. Le persécuteur a gagné son point à la Chambre ; mais sa majorité, parfois de 80 à 100 voix, est tombée à 16 en cette circonstance. — Et, comme il avait été fait à l'égard des Congrégations d'hommes, on n'a pas voulu examiner, conformément à la loi, le cas de chaque Congrégation en particulier. On a voté d'un seul coup la mort de ces 81 Congrégations. — Imagine-t-on tout ce que ce simple vote représente d'affreuses douleurs, de privations lamentables, d'existences brisées, de ruines morales !

— La Chambre qui ne refuse rien de ce qui peut nuire aux catholiques, a interdit aux Frères et aux Sœurs, qui ont forcément cessé d'être religieux, de donner l'enseignement, avant trois années, dans la région où ils enseignaient avant leur sécularisation. Cet odieux projet de loi est rendu au Sénat ; mais il n'est pas sûr qu'il y soit adopté.

— C'est à propos d'un autre projet de loi de persécution que M. Waldeck-Rousseau, l'auteur de l'injuste loi de 1901, a prononcé au Sénat un discours qui a fait sensation, blâmant éner-

giquement son successeur, M. Combes, de violer la loi et de la dépasser même de beaucoup, en voulant l'appliquer.

La Saint-Jean-Baptiste à Paris

Les Canadiens-Français en séjour à Paris ont célébré la fête nationale le 24 juin. Malheureusement, la partie religieuse de la solennité a dû être omise, . . . à cause de la persécution anticatholique qui sévit actuellement chez les . . . tribus barbares de France !

En effet, suivant des arrangements antérieurs, la messe de la Saint-Jean-Baptiste devait avoir lieu à la chapelle des Oblats, rue Saint-Pétersbourg. Or, le 23 juin, l'autorité publique avait fait fermer cette chapelle . . .

Ce n'est pas à Pékin, ni à Constantinople que l'on interdit de la sorte l'exercice du culte catholique . . .

Sûrement, l'on ne se figure pas en France à quel point ces procédés administratifs du gouvernement français nous paraissent, ici en Amérique, mesquins, ridicules, grotesques, honteux et odieux.

La cause de la Vén. Jeanne d'Arc

C'est mardi de cette semaine que la Congrégation des Rites, présidée par S. S. Léon XIII, devait se prononcer sur l'héroïcité des vertus de Jeanne d'Arc.

La grave maladie du Saint-Père a dû faire ajourner cette importante procédure.

On n'espère pas que la béatification de la Vénérable puisse être prononcée avant deux ou trois ans encore.

La déclaration Royale et la Chambre des Lords

Londres, 28 juin.

La Chambre des Lords offrait jeudi un spectacle inusité à cette époque de l'année : un grand nombre de pairs se pressaient sur les banquettes rouges. C'est qu'une question importante allait être traitée. Le comte Grey, un pair protestant, allait

proposer la seconde lecture d'un bill pour supprimer la déclaration que le roi d'Angleterre fait à son avènement. Par cette déclaration, le nouveau monarque ne se borne pas à affirmer son protestantisme, il flétrit les doctrines de l'Eglise catholique en termes injurieux et blessants pour les membres de cette Eglise. Le roi Edouard VII n'avait fait cette déclaration qu'à son corps défendant et en la prononçant d'une façon inarticulée, si bien que personne n'avait pu entendre ce qu'il disait. Tout le monde paraissait d'accord sur la nécessité de modifier le texte d'un document injurieux pour 12 millions de sujets britanniques. L'archevêque de Canterbury reconnut lui-même cette nécessité en termes qui font honneur à son esprit de tolérance.

Tous les orateurs qui prirent la parole parlèrent dans le même sens. On alla aux voix, et le bill fut repoussé par 109 voix contre 62. Comprenne qui pourra.

(*La Croix.*)

F. DE BERNHARDT.

Les végétariens

La *France militaire* cite l'opinion du docteur Maréchal sur les bons effets du régime végétarien.

On a remarqué que les plus forts ouvriers n'avaient, en général, qu'une alimentation végétale. Tels sont les Irlandais qui ne se nourrissent guère que de pommes de terre ; les ouvriers et les bateliers égyptiens qui ne mangent que du melon, des oignons, des fèves, des lentilles, des dattes, du maïs. On cite les mineurs du Chili, d'une force peu commune et qui ont un régime entièrement végétal ; les porteurs de Smyrne, qui ne se nourrissent que de pain noir et de légumes ; les porteurs d'eau et les bateliers de Constantinople, qui ne prennent comme aliment que du pain, des concombres, des figues, des fruits (et pourtant chacun connaît l'expression *fort comme un turc* ;) les habitants de l'Himalaya, qui ne se nourrissent que du riz et qui sont un peuple d'hercules. Tels sont, enfin, sans aller plus loin, les ouvriers de nos campagnes, nos robustes paysans français, qui ne font qu'un usage rare et exceptionnel de la viande, et qui, en force et en résistance, l'emportent, sans comparaison, sur les ouvriers des villes, adonnés à une alimentation très fortement animalisée. (*Semaine religieuse* de Tournai.)

En France, cent ans après la Révolution

M. Henry Maret, journaliste de Paris et député ministériel, écrit dernièrement la mordante satire que voici du gouvernement actuel de la France :

Il nous faudrait un homme qui eût dormi cent ans et qui, rouvrant les yeux, contemplât notre société en progrès.

— J'espère, dirait-il, que vous jouissez maintenant de tous les droits.

— Il n'en est pas un qui nous manque, répondrions-nous, et nous pouvons faire tout ce qui plaît au gouvernement. Nous nous habillons comme il le veut ; nous allons et venons selon sa fantaisie ; nous crions à notre aise tout ce qui lui convient ; nous prions, nous dansons, nous bâtissons, nous vendons, nous achetons, nous faisons toutes choses avec autorisation. Oh ! nous sommes en possession d'une liberté d'obéir qui dépasse l'imagination. Il est vrai que cette liberté nous coûte les yeux de la tête, et vous ne sauriez croire ce que nous dépensons pour en assurer l'exercice.

— C'est singulier, dirait probablement notre dormeur. Je croyais m'éveiller cent ans après la Révolution ; mais je me serai probablement trompé, et je m'éveille cent ans auparavant.

Consommation d'alcool

Suivant la *Croix* (Paris), c'est nous, le peuple canadien, qui sommes les gens les plus sobres. Nous n'aurions que 600 débits de boissons, soit un par 9,000 habitants, tandis qu'en Belgique il y en aurait un par 33 habitants, et en France un pour 81. En outre, pendant que les Français sont à la tête des nations pour la consommation d'alcool, avec une moyenne de 18 litres d'alcool à 100 degrés, nous serions les derniers des hommes à ce point de vue : chacun de nous ne consommerait que un litre et quatre-vingt-quatorze centièmes.

Si tout cela est vrai, — ce dont il est permis de douter — il ne nous reste plus qu'une chose à faire : continuer à pratiquer la vertu de tempérance.

✍ M. P.-G. Roy, directeur du *Bulletin des Recherches historiques*, Lévis, P. Q., demande les Nos suivants de la *Semaine religieuse de Québec* : Vol. I, Nos 4 et 31 ; vol. II, table des matières ; vol. IV, Nos 4 et 6 ; vol. V, No 3 ; vol. VI, Nos 24, 28, 31 et 32.